



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

insuffisance rénale

Question écrite n° 20575

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la thérapie rénale. En effet, la prise en charge des patients souffrant d'insuffisance rénale chronique représente pour l'assurance maladie une dépense de 2,145 milliards d'euros, soit 1,56 % de l'ONDAM pour 0,05 % de la population. La dernière étude publiée sur le coût annuel de la dialyse en France a permis de démontrer que l'on pouvait avec un même budget traiter deux fois plus de patients à domicile qu'en centre, générer 100 millions d'euros d'économie par an en France si l'on cible un taux de dialyse à domicile de 30 % comme cela se pratique déjà dans certains départements français ainsi que dans d'autres pays européens. Or, aujourd'hui, le constat reste le même car de nombreux freins au développement de la dialyse péritonéale persistent. Compte tenu des objectifs affichés de maîtrise des dépenses d'assurance maladie et de maintien des patients à domicile, il s'avère indispensable de développer la dialyse péritonéale. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître les mesures envisagées visant à développer la dialyse péritonéale, une technique qui non seulement permet d'améliorer la qualité de vie des patients, de les maintenir dans leur environnement professionnel et social, mais qui peut également contribuer à la maîtrise médicalisée des dépenses de santé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20575

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2008, page 2988

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)